

RÈGLES DE LA COUR D'APPEL

29

FORMULAIRE 3a (Règle 71)
COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Entre

_____, Appellant éventuel (*qualité devant la juridiction inférieure*),
- et -
_____, Intimé éventuel (*qualité devant la juridiction inférieure*).

AVIS DE MOTION SOLLICITANT LA PROROGATION
DU DÉLAI D'APPEL

SACHEZ QUE:

1. L'appellant éventuel a l'intention d'interjeter appel au juge (ou à la juge) président en cabinet au Palais de justice, au 2425, avenue Victoria, à Regina, en Saskatchewan, le mercredi _____, à 10h00, en vue de solliciter le redressement suivant:

a) Une ordonnance rendue en vertu de la règle 71 des *Règles de la Cour d'appel* prorogeant le délai pendant lequel l'appellant éventuel peut signifier l'avis d'appel interjeté contre le jugement (ou l'ordonnance) du juge (de la juge) _____ rendu(e) le _____ (*quantième/mois/année*).

b) Une ordonnance rendue en vertu de la règle 52 des *Règles de la Cour d'appel* accordant (ou n'accordant pas) les dépens de la présente requête à l'intimé éventuel.

2. Seront déposés à l'appui de cette requête les documents suivants:

a) Le présent avis de motion accompagné de la preuve de signification.

b) L'affidavit de _____.

c) Le dispositif du jugement (ou de l'ordonnance) contre lequel (laquelle) l'appellant éventuel désire interjeter appel.

d) La décision du juge (de la juge) _____ sur laquelle est fondé(e) le jugement (ou l'ordonnance).

e) Un projet d'avis d'appel.

f) Un projet d'ordonnance prorogeant le délai d'appel.

g) Un mémoire précisant le fondement de la prorogation proposée.

3. Adresse aux fins de signification de l'appellant éventuel: _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Avocat commis au dossier: _____

FAIT à _____, en Saskatchewan, le _____ (*quantième/mois/année*).

Nom et signature de l'avocat de l'appellant éventuel

DESTINATAIRE(S): _____
Intimé(s) éventuel(s)

Historique: 11 juillet 1997, Formulaire 3a.